

Allocution de M. Charles BEER, à l'Université de Genève (UNI-MAIL)

Thème de la journée: "*Le monde du savoir est-il un univers sexué?*"

Dans le cadre de la journée de lancement du programme REGARD, formation continue organisée par les bureaux de l'égalité des universités latines de Suisse.

Vendredi 12 novembre 2004

---

## **Egalité entre hommes et femmes à l'Université**

Je suis très heureux d'ouvrir la manifestation de ce jour, consacrée à la question du genre dans le monde du savoir et à la place de la femme dans le monde scientifique. Permettez-moi de vous faire part de la volonté du département de l'instruction publique et du Conseil d'Etat de faire avancer le principe d'égalité entre femmes et hommes à Genève. C'est une préoccupation majeure de notre gouvernement et du département dont j'ai la charge.

Je rappellerai simplement en préambule que la question de l'égalité n'est pas une affaire de femmes, mais qu'elle est l'affaire de tous, des citoyens et des citoyennes, qu'elle est un enjeu majeur de toute société se voulant démocratique. L'engagement de l'Etat dans ce domaine se doit d'être exemplaire.

Il est souhaitable qu'une telle manifestation puisse se tenir aujourd'hui au sein de l'université, et je suis conscient du fait que l'élan donné à l'égalité entre les sexes par l'introduction dans la loi sur l'Université du canton de Genève de la règle de préférence de 1991, doit aujourd'hui trouver un deuxième souffle, au niveau des développements de la science et de la recherche, et non plus seulement au niveau des nominations du corps professoral.

### **Poursuivre l'objectif de l'égalité dans les nominations**

Le législateur a placé le principe de l'égalité des chances dans le premier chapitre de la loi sur l'université, à l'article 3A *Egalité des sexes*, montrant ainsi une volonté claire dans ce domaine. En effet, "La règle de la préférence" introduite en 1991 dans la loi sur l'université a marqué la volonté du Grand Conseil de promouvoir la relève féminine au sein de l'université, en donnant la préférence à la personnes du sexe sous-représenté à qualifications scientifiques et pédagogiques équivalentes. En 2000, le législateur a institué une délégation aux questions féminines en lieu et place de la seule déléguée. Depuis, le rectorat et le département de l'instruction publique ont établi des liens étroits afin de poursuivre dans une même volonté les buts de la loi.

### **Peu de femmes à la tête de la hiérarchie académique**

Toutefois, on constate que la proportion de femmes est toujours moins élevée au sommet de la hiérarchie académique qu'en sa partie inférieure. Ce phénomène nommé le tuyau percé (*leaky pipeline* en anglais) est bien connu en Suisse comme dans toute l'Union européenne, et démontre une sorte de fuites des cerveaux féminins au niveau supérieur. Dans la majorité des cas, les femmes sont trop peu nombreuses à se porter candidates aux fonctions de professeurs, alors que le taux de femmes obtenant un doctorat est pratiquement égal à celui des hommes en 2002 à l'université de Genève.

C'est sur la question de la promotion de la relève féminine que le rectorat, avec la délégation aux questions féminines et le soutien du département de l'instruction publique, doit cibler son attention et renforcer son action. Le département et le rectorat sont pleinement conscient de cette nécessité. L'université a proposé au département de l'instruction publique de créer la nouvelle fonction de "tenure track" permettant de promouvoir des jeunes scientifiques prometteurs; qui permettra de mieux promouvoir les femmes dans la carrière académique. Le département de l'instruction publique attend beaucoup de cette mesure.

### **La question de l'égalité dès l'enfance**

Pour promouvoir les femmes dans le monde scientifique et dans le monde du travail en général, nous devons travailler en amont sur la question de l'égalité, sur les représentations que se font les élèves des métiers et des carrières, et cela dès le plus jeune âge. L'Ecole peut jouer un rôle important dans ce processus, par des actions ciblées afin d'inciter les filles à s'intéresser à des métiers qui jusqu'ici étaient fortement connotés comme masculins, et vice-versa.

C'est le cas de la journée nationale des filles qui a eu lieu le 11 novembre, aidant à démystifier les professions souffrant de stéréotypes masculins. Cette journée, destinée aux filles de cinquième primaire, leur permet de découvrir concrètement le métier de l'un de leurs parents ou de leurs proches en les suivant sur leur lieu de travail. L'objectif est de les stimuler à choisir leur profession selon leurs capacités et leurs envies et non pas sur les attentes stéréotypées de la société. Il s'agit également d'encourager les garçons à réfléchir à la conciliation des vies familiale et professionnelle.

### **Accès au Fonds National pour les études genres**

Enfin, je reviens sur ce "second souffle" dont j'ai parlé en début d'allocution, celui de la place des études genres dans la recherche au niveau national. Il est nécessaire aujourd'hui pour l'université et le DIP d'aller au delà de la "règle de préférence" qui concernent en les nominations, et de s'engager pour ouvrir l'accès du Fond National aux "Gender Studies":

De nombreuses scientifiques femmes des universités des huit hautes écoles suisses et des écoles polytechniques fédérales conduisent des recherches dans ce domaine, mais actuellement, elles ne sont pas sûres d'être accueillies dans un pôle national de recherche au Fond National. Depuis 2001, quelques pas en avant, un peu timides sont effectués. L'intégration de la dimension genre a été ancrée comme principe fondamental dans le Programme pluriannuel 2004-2007 et une série de recommandations concrètes ont été mises en oeuvre. Aucune décision n'a pourtant été prise sur le lancement d'un Pôle National de Recherche (NCCR) sur les études genres qui doivent pourtant être soutenues au plus haut niveau. Il faut maintenant mettre "les bouchées doubles" pour les faire avancer.

Charles Beer